

Des **orientations**
régionales
aux **réalisations**
dans **les territoires**



**FONDS
D'INTERVENTION
RÉGIONAL**

Bilan annuel 2025
Normandie



Édito



Mathias OTT
Directeur général
ARS Normandie

Le Fonds d'intervention régional est l'un des leviers majeurs de l'État pour adapter la politique de santé aux réalités locales. Sa souplesse permet à l'Agence régionale de santé de traduire les priorités en réponses concrètes, au plus près des besoins des Normandes et des Normands.

En 2025, 276,9 millions d'euros ont ainsi été accordés pour soutenir des projets liés à l'accès aux soins, la santé mentale, la prévention, la lutte contre la précarité, l'attractivité des métiers et la transformation de l'offre sanitaire et médico-sociale. Ils ont permis d'assurer la permanence des soins, en ville comme à l'hôpital. Médicobus, téléconsultation, consultations dédiées aux personnes en situation de handicap, prévention du suicide, dépistage des cancers, maisons sport-santé, permanences d'accès aux soins, amélioration des conditions de travail ou encore investissement et transition écologique... : le FIR donne une traduction concrète aux priorités de notre Projet régional de santé.

Ce rapport rend compte de cette mobilisation. Il présente les financements dans chacun des cinq départements. Une approche déjà à l'œuvre en 2025, avant que le récent décret ne consacre expressément les dotations départementales. Cette évolution conforte notre volonté de rapprocher les décisions du terrain, sans renoncer à l'équité entre les territoires.

Rendre compte des fonds engagés est indispensable ; apprécier leur utilité l'est tout autant en renforçant encore la transparence, l'évaluation des résultats et le réexamen des financements. Cette exigence guidera nos travaux.

Je veux enfin saluer l'engagement des équipes de l'ARS et de tous nos partenaires : élus et collectivités, professionnels, établissements, associations et représentants des usagers. C'est par leur connaissance des réalités locales et par la qualité de nos coopérations que le FIR peut demeurer un outil réactif, responsable et résolument tourné vers l'amélioration de la santé dans tous les territoires.

Sommaire

05

C'EST QUOI LE FIR ?

LE FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL (FIR)

06

ORIENTATIONS EN NORMANDIE

LES ORIENTATIONS DU FIR EN 2025

08

LA MISE EN ŒUVRE DU FIR EN 2025

09

ORIENTATION N°1 :

Renforcer les actions en faveur de l'accès aux soins de proximité et aux accompagnements

13

ORIENTATION N°2 :

Renforcer les actions en faveur de la santé mentale

17

ORIENTATION N°3 :

Améliorer l'état de santé et la prévention tout au long de la vie

23

ORIENTATION N°4 :

Répondre aux enjeux de santé-précarité

27

ORIENTATION N°5 :

Accompagner les professionnels de santé : une ambition, la qualité de vie au travail et un défi, l'attractivité des métiers

31

ORIENTATION N°6 :

Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations

35

PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRES (PDSA)

35

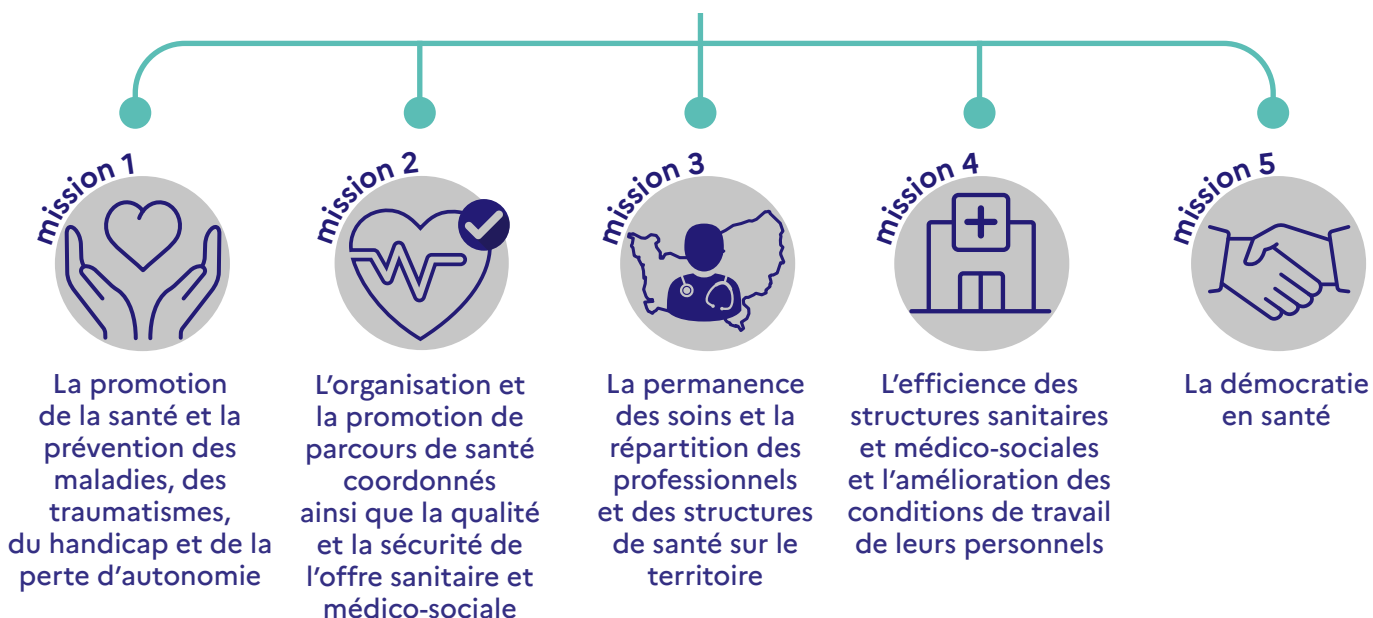
PERMANENCE DES SOINS EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTE (PDSES)

C'est quoi le FIR ?

LE FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL (FIR)

Le Fonds d'intervention régional (FIR) a été créé en 2012 avec pour objectif de donner aux Agences régionales de santé (ARS) une plus grande souplesse dans la gestion d'une partie de leurs crédits au service d'une stratégie régionale de santé transversale afin que celles-ci puissent construire des solutions propres à leur territoire.

Le FIR s'articule autour de 5 missions



Les ressources du FIR sont constituées d'une dotation :

- de l'Etat ;
- des régimes obligatoires de base de l'Assurance Maladie ;
- et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

C'est l'ARS qui décide des actions et des expérimentations pouvant bénéficier du FIR. Ces actions / expérimentations s'inscrivent dans un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), une convention pluriannuelle ou annuelle avec le porteur de projet. Le FIR est un des vecteurs financiers de la stratégie régionale de santé et du projet régional de santé.

Chaque année, l'ARS Normandie définit des orientations stratégiques en s'appuyant sur les objectifs prioritaires nationaux et ceux du Projet régional de santé (PRS). Ces orientations guident l'utilisation des crédits du FIR tout au long de l'année.

En plus de ces orientations stratégiques, le FIR finance également la permanence des soins, la démocratie sanitaire et les actions en lien avec les contrats locaux de santé (1 900 000€).

Orientations en Normandie

LES ORIENTATIONS DU FIR EN 2025

L'année 2025 marque la deuxième année de mise en œuvre du **Projet régional de santé (PRS) 2023-2028**. Les 12 priorités d'action ( [en savoir plus ici](#)) identifiées ont ainsi guidé la mobilisation du FIR 2025.



Pour déployer les 12 priorités d'action du PRS 2023-2028, l'ARS Normandie s'était fixée **6 grandes orientations stratégiques** pour la mobilisation du Fonds d'intervention régional en 2025 :



Renforcer les actions en faveur de l'accès aux soins et aux accompagnements



Renforcer les actions en faveur de la santé mentale



Améliorer l'état de santé, prévention tout au long de la vie



Répondre aux enjeux de santé-précarité



Accompagner les professionnels de santé : une ambition, la qualité de vie au travail et un défi, l'attractivité des métiers



Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations

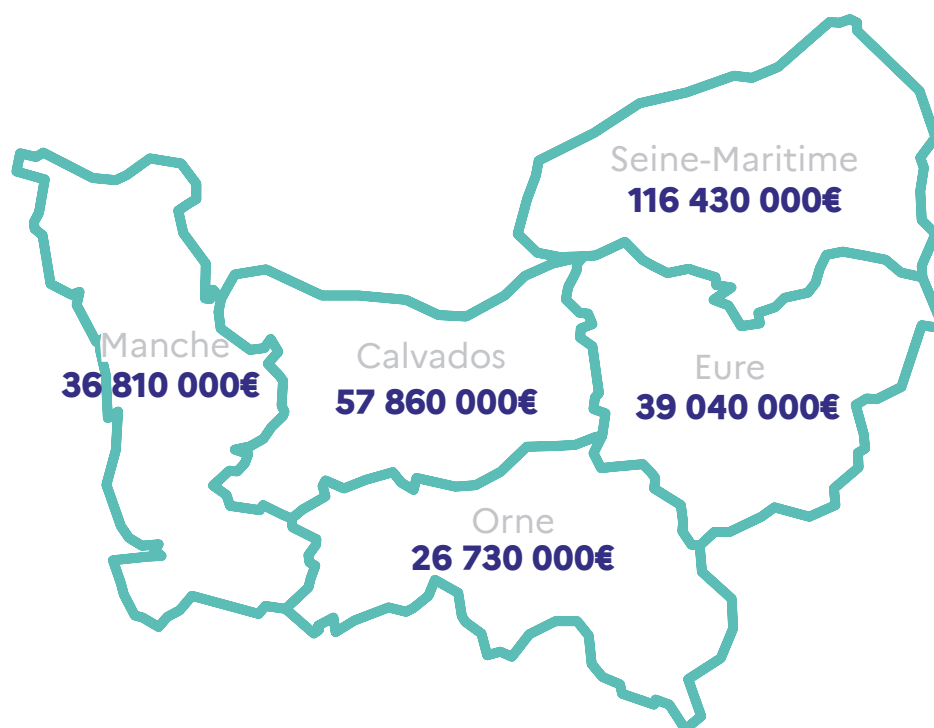


CHIFFRES CLÉS DU FIR EN 2025

**276 870 000€ VERSÉS EN 2025
EN NORMANDIE**

279 030 000€ ont été engagés

276 870 000€ ont été versés



En parallèle des actions et projets déployés et soutenus dans les départements, le FIR concourt aux investissements immobiliers, à l'amélioration des conditions d'exercice et au soutien en trésorerie des établissements de santé et médico-sociaux. Ces dépenses expliquent en grande partie les disparités départementales sur un exercice annuel.



La mise en œuvre du FIR en 2025

Orientation n°1	Renforcer les actions en faveur de l'accès aux soins et aux accompagnements	P. 9
Orientation n°2	Renforcer les actions en faveur de la santé mentale	P. 13
Orientation n°3	Améliorer l'état de santé, prévention tout au long de la vie	P. 17
Orientation n°4	Répondre aux enjeux de santé-précarité	P. 23
Orientation n°5	Accompagner les professionnels de santé : une ambition, la qualité de vie au travail et un défi, l'attractivité des métiers	P. 27
Orientation n°6	Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations	P. 31
Permanence des soins ambulatoires (PDSA)		P. 35
Permanence des soins en établissements de santé (PDSES)		P. 35

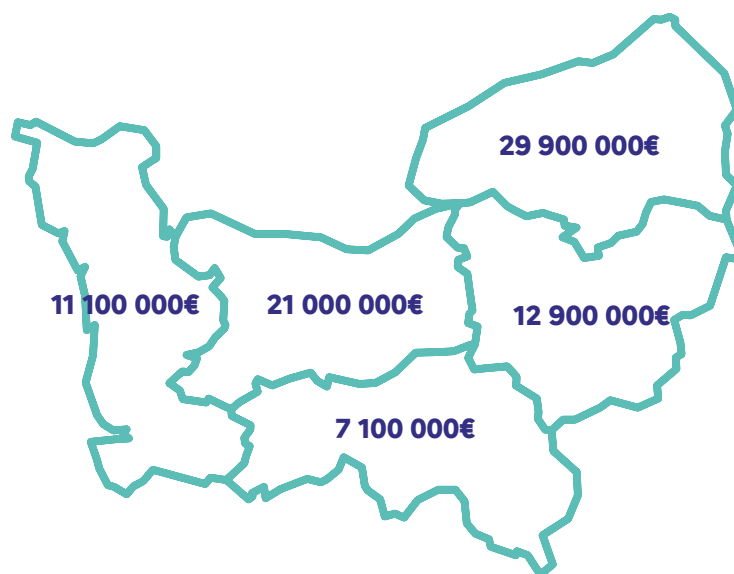
Orientation n°1

**Renforcer les
actions en faveur
de l'accès aux
soins et aux
accompagnements**

En 2025, la Normandie demeure confrontée à de fortes disparités territoriales en matière d'accès aux soins et aux accompagnements. Face à ces enjeux, la mobilisation du Fonds d'intervention régional s'inscrit pleinement dans une volonté de consolider une offre de santé accessible, coordonnée et adaptée aux besoins des populations sur l'ensemble du territoire. Dans cette dynamique, l'Agence régionale de santé Normandie poursuit son soutien à de nombreux projets innovants et structurants contribuant au maintien et au renforcement de l'accès aux soins au plus près des habitants.



En 2025, l'ARS Normandie a mobilisé 82 000 000€ pour l'orientation n°1 : Renforcer les actions en faveur de l'accès aux soins de proximité et aux accompagnements



ACCÈS AUX SOINS : ZOOM SUR LES PROJETS RÉALISÉS



Le développement de l'« aller-vers » dans les territoires

Dans le cadre du Plan « France ruralités » et du plan « Pour des situations concrètes d'accès aux soins dans les territoires », l'ARS Normandie a lancé en juin 2024 un appel à projets pour expérimenter sur 3 ans une deuxième vague de projets de medicobus dans les territoires ruraux caractérisés par des difficultés d'accès aux soins.



Objectif : mettre en place un dispositif d'« aller-vers » via une offre de médecine générale et / ou de spécialité itinérante, destinée à permettre en priorité aux patients sans médecin traitant de retrouver un parcours de soins structuré.



En 2025, 8 medicobus sont opérationnels en Normandie :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| ■ 1 sur le territoire de Dieppe | ■ 1 dans le Pays de Caux |
| ■ 3 dans l'Eure | ■ 1 dans l'Orne |
| ■ 1 dans le Calvados (Vire-Noireau) | ■ 1 dans la Manche (Cotentin) |



Mobilisation FIR : 750 000€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique medicobus



Le déploiement des consultations solidaires dans les zones prioritaires

Dans le cadre du Pacte de lutte contre les déserts médicaux annoncé par le Premier Ministre le 25 avril 2025, le ministère chargé de la santé a publié une cartographie des zones prioritaires sur lesquelles sera mise en place la mesure de solidarité territoriale.



Objectif : accompagner l'aménagement et l'équipement des cabinets destinés à accueillir les médecins volontaires.



En 2025, 7 points de consultations ont été mis en œuvre en Normandie :

■ 2 dans la Manche

■ 5 dans l'Orne



Mobilisation FIR : 40 000€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique un Médecin près de chez vous



Le déploiement de la téléexpertise et téléconsultation

L'ARS Normandie a lancé en 2024 / 2025 deux Appels à manifestation d'intérêt (AMI) :

- un AMI pour accompagner les projets médicaux s'appuyant sur une offre de téléexpertise coordonnée dans les spécialités en tension ;
- un AMI destiné à poursuivre l'accélération du développement de téléconsultation au profit des populations en zones isolées ou en quartier prioritaire de la ville.



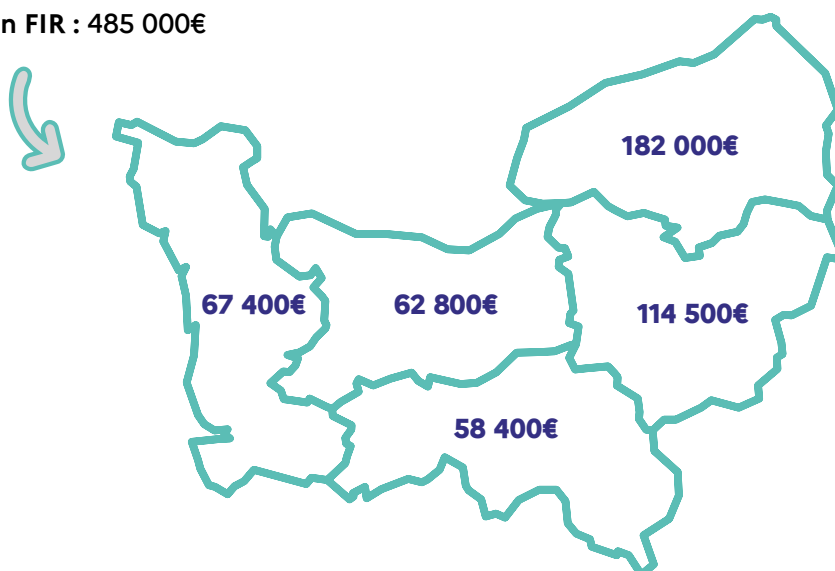
Objectif : répondre aux nombreux défis épidémiologiques (augmentation du nombre de patients souffrants de maladies chroniques, vieillissement de la population...) et démographiques auxquels fait face le système de santé aujourd'hui.



En 2025, 8 projets ont été accompagnés.



Mobilisation FIR : 485 000€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Téléexpertise



Le lancement d'une expérimentation au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

Cette expérimentation mobilise les acteurs institutionnels et de santé pour fluidifier le parcours des usagers et réduire les délais de traitement des dossiers constitués à l'attention de la MDPH. Il s'agit de permettre à un Infirmier diplômé d'Etat (IDE) libéral, référencé, préalablement formé et volontaire, de préremplir le certificat médical ou le questionnaire complémentaire du dossier MDPH.



Objectif : améliorer la complétude des dossiers de demande de compensation auprès de la MDPH.



En 2025, une expérimentation a été menée sur le territoire du Havre.



Mobilisation FIR : 30 000€



Le déploiement de l'accès aux soins somatiques pour les personnes en situation de handicap

Le déploiement de l'accès aux soins somatiques pour les personnes en situation de handicap est possible selon 2 modalités en Normandie : des dispositifs d'« aller-vers » et des sites spécialisés de consultations dédiées.



Objectif : répondre aux besoins non couverts ou difficilement couverts pour des soins non liés à leur handicap.



En 2025, l'un des 6 dispositifs de consultation dédiés existants a été renforcé. Cette offre est complétée par 2 dispositifs dentaires mobiles ainsi que 3 fauteuils dentaires installés au sein d'établissements médico-sociaux de Seine-Maritime et d'un centre gériatrique.



Pour améliorer l'accès aux soins gynécologiques, à la prévention et à l'information sur la vie affective et sexuelle, l'ARS Normandie a poursuivi le déploiement du dispositif Handigynéco : [en savoir plus ici.](#)



Mobilisation FIR : 1 994 900€

Accès à la santé et handicap en Normandie



Déploiement régional



Handigynéco

• 546 consultations réalisées en 2025

Offre bucco-dentaire

• 516 personnes dépistées en ESMS en 2025

Handiconsult

Offre bucco-dentaire mobile

Offre bucco-dentaire

Bilans somatiques pour les personnes atteintes de troubles du spectre autistique - TSA



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Accès à la santé des personnes en situation de handicap

Orientation n°2

**Renforcer les
actions en faveur
de la santé mentale**

Alors que la santé mentale demeure encore insuffisamment comprise et parfois stigmatisée, la promotion du bien-être psychique et la prévention des troubles mentaux constituent aujourd'hui un des enjeux majeurs de santé publique. Dans ce contexte, la désignation de la santé mentale comme Grande Cause Nationale en 2025 traduit une volonté forte de renforcer la sensibilisation, de favoriser une culture partagée de la santé mentale et d'améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements sur l'ensemble des territoires.

Face à une demande de soins en constante progression et à des besoins croissants d'accompagnement, la mobilisation du Fonds d'intervention régional a paru essentielle en 2025 pour soutenir les actions déployées dans le cadre des Projets territoriaux de santé mentale (PTSM).



En 2025, l'ARS Normandie a mobilisé 8 800 000€ pour l'orientation n°2 : Renforcer les actions en faveur de la santé mentale

SANTÉ MENTALE : ZOOM SUR LES PROJETS RÉALISÉS



La promotion de la santé mentale

Dans le cadre des Projets territoriaux de santé mentale (PTSM), plusieurs actions ont été accompagnées :

- accompagnement des dispositifs de prévention du suicide : associations d'écoute, dispositif Vigilans, formation des professionnels sur la crise suicidaire (🔗 [en savoir plus ici](#)) ;
- formations sur les Compétences psychosociales (CPS) (🔗 [en savoir plus ici](#)).



Objectif : poursuivre l'accompagnement de dispositifs de prévention du suicide afin de mieux sensibiliser et protéger les publics (la région Normandie fait partie des régions les plus impactées en termes de mortalité par suicide).



Mobilisation FIR : 665 000€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Santé mentale et populations fragiles



La santé mentale des jeunes

Une attention particulière a été portée à la santé mentale des étudiants :

- financement d'un temps de Psychiatre permettant d'étoffer l'équipe médicale du service de santé étudiante de l'université de Caen-Normandie ;
- mise en œuvre d'une unité mobile d'accompagnement et de soutien.



Objectif : accompagner les étudiants en souffrance.



En 2025, une unité mobile d'accompagnement et de soutien a été accompagnée.



Mobilisation FIR : 158 470€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS
rubrique Centres ressources / supports en santé mentale et psychiatrie



La prise en compte de la précarité

Afin de faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficulté sociale et concernées par des problématiques de santé mentale (y compris des problèmes d'addictions), le déploiement d'une 3^{ème} équipe mobile d'accompagnement sanitaire et social a été financé.



Objectif : faciliter l'accès et le maintien dans le logement des personnes en difficulté sociale.



En 2025, une équipe (composée d'un Infirmier diplômé d'Etat (IDE) et d'un travailleur social) a été financée. Elle interviendra sur l'est de l'Eure et viendra compléter l'offre déjà existante sur le département (1 sur le secteur d'Evreux, 1 sur le secteur Bernay).

Ce dispositif devrait être déployé dans d'autres départements en 2026.



Mobilisation FIR : 61 450€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Précarité

Orientation n°3

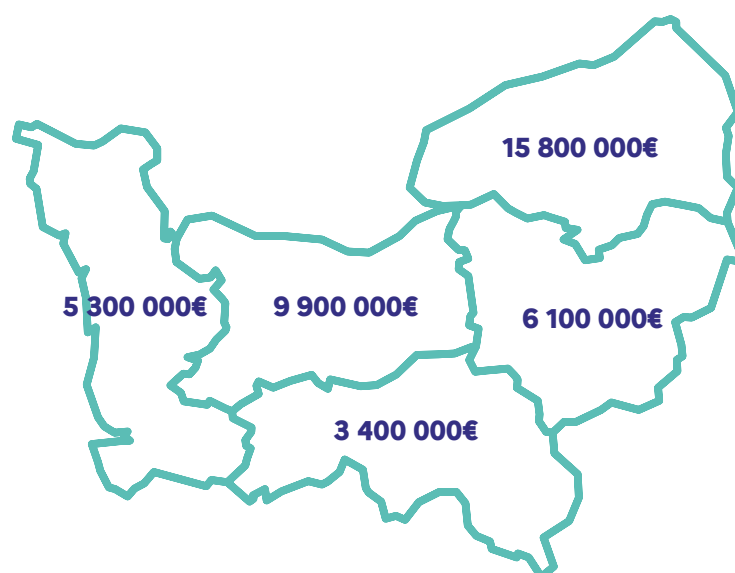
**Améliorer
l'état de santé,
prévention tout
au long de la vie**



Face aux enjeux croissants de santé publique et aux inégalités persistantes en matière de prévention, le **renforcement des actions de promotion de la santé** a constitué une priorité du FIR en 2025, traduction d'une volonté commune d'agir durablement sur les déterminants de santé et de renforcer la prévention au plus près des territoires.



En 2025, l'ARS Normandie a mobilisé 40 400 000€ pour l'orientation n°3 : Améliorer l'état de santé, prévention tout au long de la vie



PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ : ZOOM SUR LES PROJETS RÉALISÉS



La prévention des cancers et l'accès à l'offre de dépistage

En 2025, dans l'attente des résultats de l'expérimentation de mammobile, projet de recherche mené par l'INSERM, le Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC) avec l'appui de l'ARS a développé les « Journées santé des femmes » à destination des femmes éloignées du système de santé.



Objectif : réaliser les trois dépistages organisés (sein, colorectal et col de l'utérus) dans les territoires éloignés des centres d'imagerie et présentant des indicateurs de défavorisation.



En 2025, 10 « Journées santé des femmes » ont été organisées.



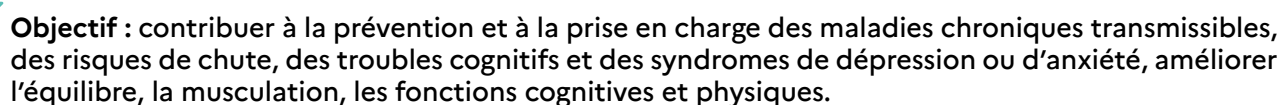
Mobilisation FIR : 4 222 000€ pour déployer l'ensemble des actions en matière de dépistage organisé.



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Dépistage des cancers



Les Maisons sport-santé permettent à tous les publics d'être pris en charge et accompagnés conjointement par des professionnels de la santé et du sport, de suivre un programme sport-santé personnalisé.



- 2 nouvelles Maisons sport-santé ont été créées dans l'Orne (Flers et l'Aigle) : **25 000€**
- De nouveaux projets portés par des établissements, des collectivités territoriales, des associations ont été accompagnés dans le cadre du programme national nutrition santé : **672 200€**
- Renforcement d'actions des Maisons sport-santé : **461 000€**
- Projets accompagnés dans le cadre de l'AMI « Intervention centrée sur l'activité physique et la sédentarité (ICAPS) » : **127 900€**



23 Maisons sport-santé en Normandie en 2025





La lutte contre les addictions

Dans le cadre de la lutte contre les addictions, plusieurs dispositifs structurants ont été engagés en 2025 pour renforcer les actions de prévention précoce et de promotion de la santé.



Objectif : sensibiliser les publics vulnérables à des enjeux de prévention spécifiques.

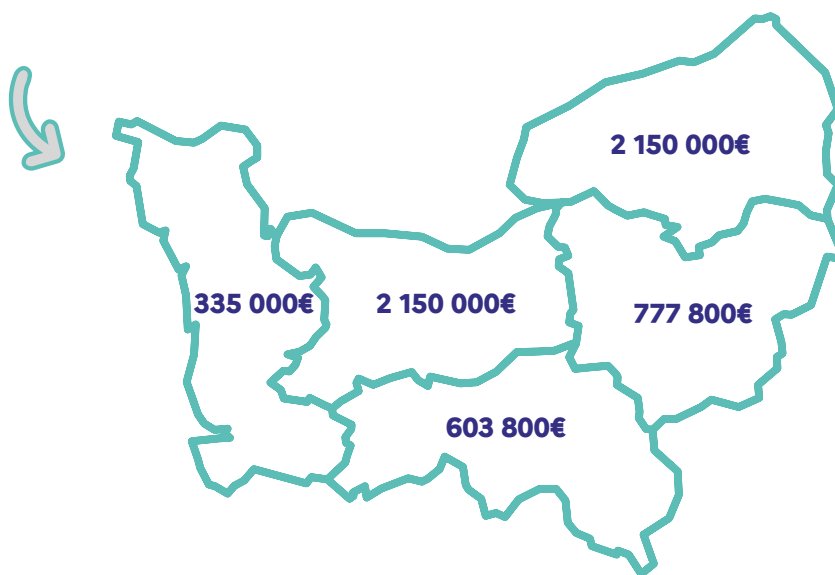


En 2025 :

- Évaluation des Pôles compétents de prévention en addictologie (PPCA) sur l'ensemble de la région d'une part et l'offre globale d'addictologie (triptyque ville / médico-social / hospitalier) d'autre part sur 3 territoires spécifiques : Dieppe, Elbeuf et l'Orne : **83 900€**
- Lancement du programme « 1 000 premiers jours sans tabac » : **263 000€**
- Mise en œuvre d'actions de lutte contre les addictions contractualisées dans le cadre du Fonds de lutte contre les addictions (FLCLA)



Mobilisation FIR : 7 025 600€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Dispositifs addictions



La prévention des maladies, la vaccination

Les actions en région en matière de vaccination s'articulent autour de quatre axes prioritaires :

- la vaccination des jeunes adolescents car il s'agit d'un âge où coïncident plusieurs recommandations vaccinales (rappels, primo-vaccination HPV et rattrapages) ;
- la vaccination des personnes vulnérables notamment celles rencontrant des difficultés d'accès au système de santé (santé précarité) ;
- la communication vers les professionnels de santé qui sont des relais efficaces vers la population ;
- le développement d'un programme d'action au sein des territoires où le taux de couverture vaccinale est le plus faible.



Objectif : inciter le grand public à se faire vacciner, la vaccination étant la meilleure protection contre certaines maladies infectieuses qui peuvent être graves.



En 2025, les centres de vaccination habilités ont été financés.



Mobilisation FIR : 1 398 000€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Vaccination



La fiabilisation de l'environnement de vie et la qualité de l'eau

En 2025, l'ARS a poursuivi le financement de nombreuses actions inscrites dans le Plan régional santé environnement 4 (PRSE4) - 2024-2028, aux côtés des partenaires et copilotes de ce plan.



Objectif : limiter l'impact de l'environnement sur la santé à l'échelle de la région.



En 2025, les actions prévues par le PRSE4 ont été poursuivies.



Mobilisation FIR : 803 800€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique PRSE4

Orientation n°4

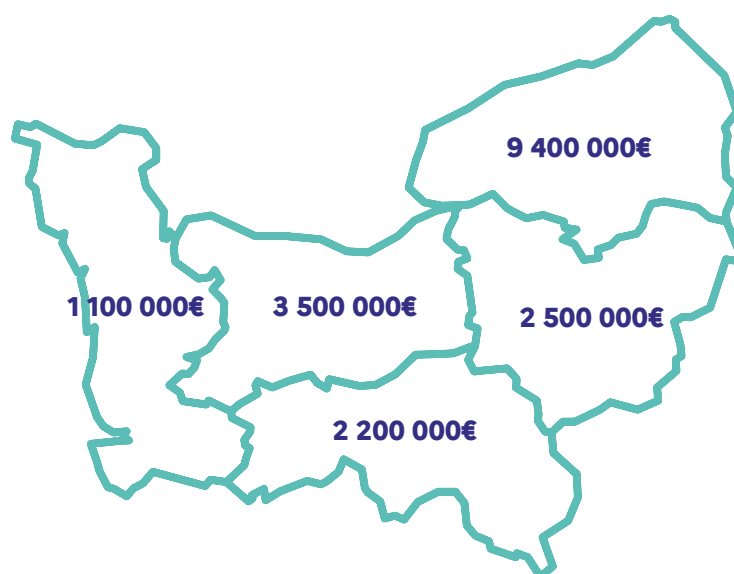
Répondre aux enjeux de santé précarité



Les situations de précarité entraînent des répercussions majeures sur l'état de santé des populations et constituent un facteur aggravant des inégalités sociales et territoriales de santé. Répondre aux enjeux de santé-précarité demeure une priorité afin de garantir un accès effectif à la prévention, aux soins et aux accompagnements pour les publics les plus vulnérables. L'année 2025 a été marquée par de nombreuses actions à destination de ces personnes vulnérables.



En 2025, l'ARS Normandie a mobilisé 18 700 000€ pour l'orientation n°4 : Répondre aux enjeux de santé-précarité



SANTÉ-PRÉCARITÉ : ZOOM SUR LES PROJETS RÉALISÉS



Le renforcement des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS)

Les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale destinées à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, tout en contribuant au retour du patient dans le dispositif de droit commun relatif aux soins et à la santé.



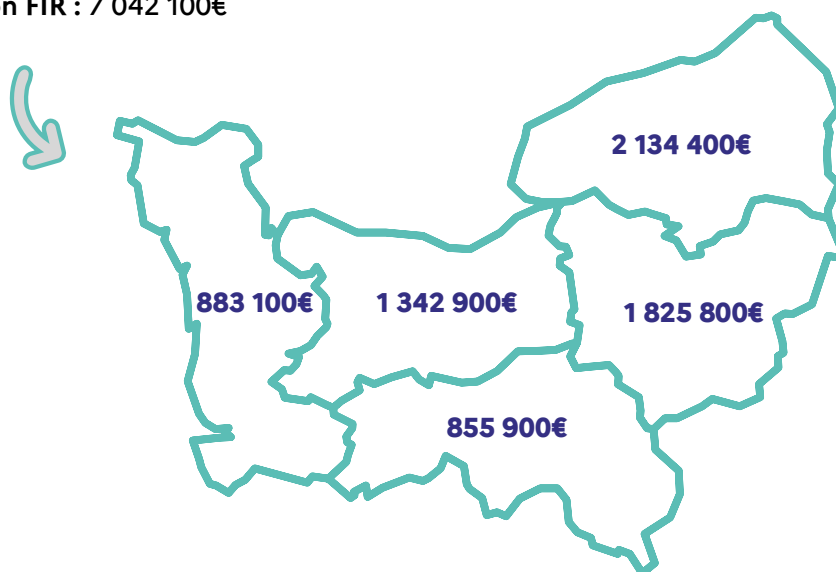
Objectif : être en conformité avec le cahier des charges national, pour notamment permettre de faire face à l'augmentation des files actives, de développer des permanences et des actions mobiles et de développer l'accès aux soins dentaires.



En 2025, des moyens supplémentaires importants ont été apportés pour poursuivre la mise en conformité des PASS présentant les files actives les plus importantes (Centre hospitalier public de Cherbourg, Alençon, Elbeuf, Evreux). La PASS de ville a démarré en 2025 à Rouen, avec les premières prises en charge à partir de juin.



Mobilisation FIR : 7 042 100€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Permanences d'accès aux soins de santé (PASS)



La généralisation de l'accès des professionnels de santé de ville à l'interprétariat

Le recours à l'interprétariat linguistique dans le domaine de la santé garantit, d'une part, aux patients / usagers, les moyens de communication leur permettant de bénéficier d'un égal accès aux droits, à la prévention et aux soins de manière autonome et, d'autre part, aux professionnels, les moyens d'assurer une prise en charge respectueuse du droit à l'information, du consentement libre et éclairé du patient et du secret médical.



Objectif : favoriser la relation thérapeutique entre le patient et le soignant lors des consultations et des soins et améliorer la compréhension des informations échangées et des soins apportés.



En 2025, un projet inscrit dans le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) s'est concrétisé visant à faciliter l'accès aux soins pour les patients allophones.



Mobilisation FIR : 60 000€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Interprétariat

Orientation n°5

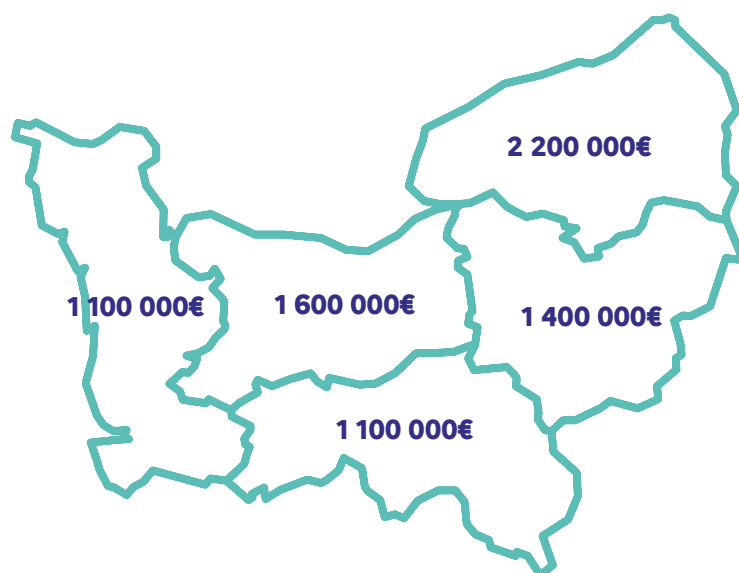
Accompagner les professionnels de santé : une ambition, la qualité de vie au travail et un défi, l'attractivité des métiers



Les métiers de la santé et du soin sont soumis à des contraintes économiques, aux changements d'organisation, au vieillissement des professionnels ou encore aux changements de comportement de la population. Le Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS Normandie et la feuille de route régionale de l'attractivité des métiers de la santé élaborée avec ses partenaires prévoient donc des actions visant à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, fidéliser les professionnels et valoriser les métiers de la santé et du soin en Normandie.



En 2025, l'ARS Normandie a mobilisé 7 400 000€ pour l'orientation n°5 : Accompagner les professionnels de santé : une ambition, la qualité de vie au travail et un défi, l'attractivité des métiers



ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS : ZOOM SUR LES PROJETS RÉALISÉS



Développer les parcours professionnels

L'ARS Normandie a lancé un appel à candidatures « Contrat d'allocation d'études (CAE) » pour accompagner les établissements de santé qui souhaitent fidéliser les étudiants inscrits en écoles ou instituts de formation en santé normands relevant de métiers en tension, en signant avec eux un Contrat d'allocation d'études. L'étudiant qui s'engage dans la démarche perçoit une allocation pour sa dernière année d'études, en contrepartie d'un engagement de 18 mois au sein d'un établissement ou service médico-social normand.



Objectif : attirer les étudiants ou élèves vers les filières de santé.



En 2025, 40 CAE ont fait l'objet d'un accompagnement financier.



La qualité de vie et des conditions de travail

Pour améliorer le bien-être au travail des professionnels de santé, l'ARS Normandie a :

- publié un appel à projets « Qualité de vie et des conditions de travail dans les établissements et services médico-sociaux » pour favoriser le bien-être au travail des professionnels de ces structures ;
- poursuivi l'accompagnement des Contrats locaux d'amélioration des conditions de travail (CLACT) qui jouent un rôle majeur dans l'amélioration des conditions de travail et le développement d'une culture de prévention dans les établissements de santé ;
- participé à l'expérimentation en faveur de la lutte contre la sinistralité (la Normandie fait partie des deux régions expérimentatrices) qui consiste en un plan d'action volontariste ciblé sur les structures médico-sociales les plus concernées en vue de mesurer et d'évaluer l'incidence d'un tel investissement.

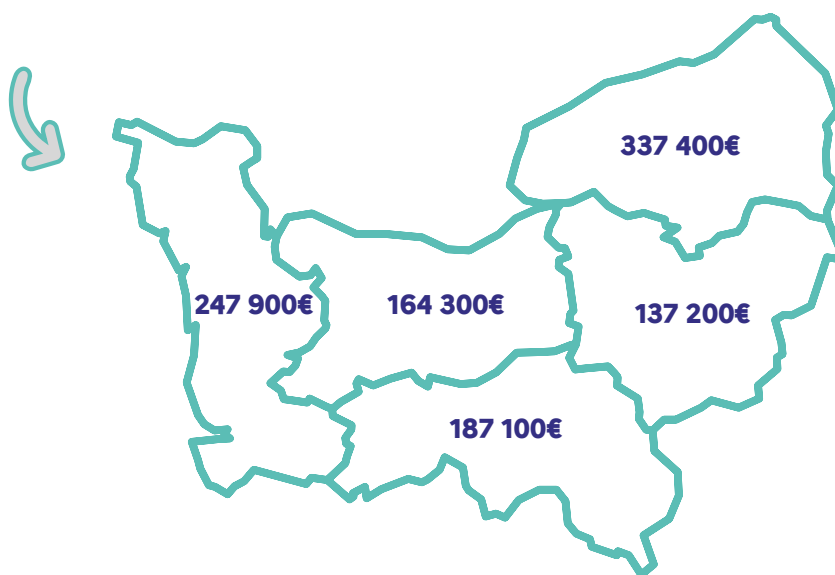


Objectif : baisser la sinistralité et favoriser le bien-être au travail et ainsi l'attractivité.

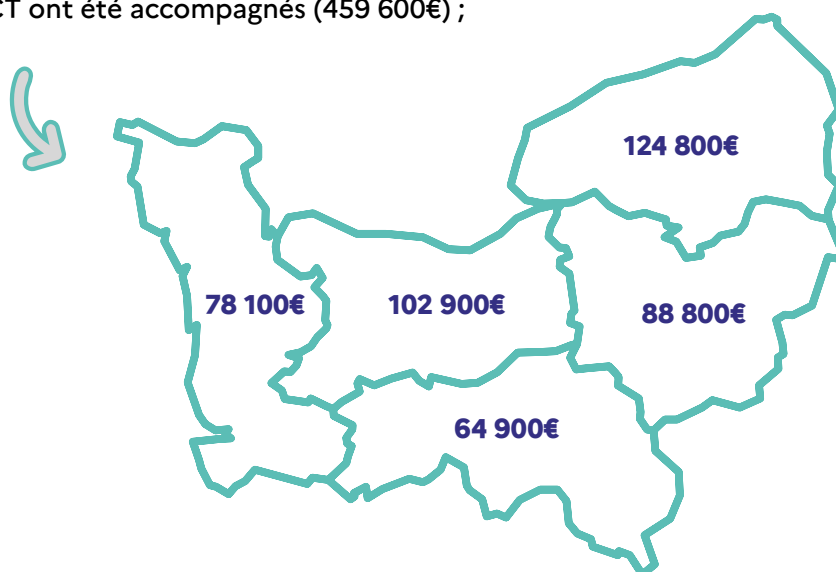


En 2025 :

- 59 projets ont été accompagnés (1 073 900€) ;



- 45 CLACT ont été accompagnés (459 600€) ;



- 21 établissements (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), Instituts médico-éducatifs (IME), Maison d'accueil spécialisée (Mas), Établissements d'accueil médicalisé (EAM), Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)) ont été accompagnés dans le cadre de l'expérimentation lutte contre la sinistralité. Un marché a été signé pour coacher et accompagner les structures (1 878 200€).



Mobilisation FIR : 3 411 660€



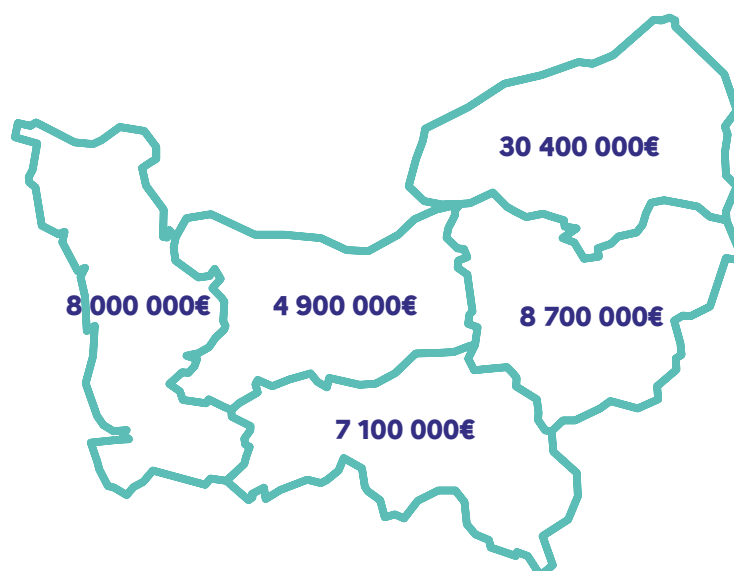
Orientation n°6

Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations

Le Projet régional de santé 2023-2028 porte l'ambition d'accompagner de manière active le système de santé à faire face aux nombreux changements. Cela passe par l'accompagnement des acteurs de santé normands vers une transition écologique, en assurant une meilleure coordination et en appuyant la transformation de l'offre sanitaire et médico-sociale.



En 2025, l'ARS Normandie a mobilisé 59 000 000€ pour l'orientation n°6 : Accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations



TRANSITION ÉCOLOGIQUE : ZOOM SUR LES PROJETS RÉALISÉS



La transition écologique des établissements de santé

Pour encourager les établissements vers une dynamique de transition écologique, l'ARS Normandie a :

-  organisé une journée consacrée aux soins écoresponsables ;
-  publié un appel à manifestation d'intérêt « les prix de la transition écologique en santé » pour soutenir et mettre en lumière les structures normandes du système de santé ayant mis en place des initiatives en lien avec la feuille de route transition écologique du système de santé normand.



Objectif : transformer et accompagner les pratiques vers des soins écoresponsables.



En 2025 :

- 1^{ère} journée régionale des soins écoresponsables en partenariat avec l'université de Rouen-Normandie organisée le 13 mars 2025 par l'ARS Normandie et l'Omédit (18 300€) ;
- 9 projets majoritairement portés par des établissements de santé ont été accompagnés (240 200€).



Mobilisation FIR : 258 500€



en savoir plus sur le site internet de l'ARS rubrique Transition écologique



L'encouragement vers une démarche plus verte

Pour engager le système de santé normand dans la transition écologique, l'ARS Normandie a :

-  lancé un appel à candidatures « label *green bloc* » pour contribuer à l'achat de matériel et d'équipement ainsi qu'à la formation du personnel et au financement du temps soignant. de temps soignant en lien avec la prévention des expositions professionnelles au bloc (fumées chirurgicales, halogénés, produits d'entretien) ;
-  signé un marché relatif à la mesure de l'empreinte carbone des médicaments.



Objectif : accompagner les établissements dans leur transition écologique.



En 2025 :

- 18 projets ont été accompagnés dans le cadre du « label *green bloc* » (536 000€)  [en savoir plus ici](#) ;
- une étude a été menée pour identifier les opportunités de réduction de la consommation de médicaments à forte empreinte carbone à travers une analyse de cycle de vie (ACV carbone) (71 100€)  [en savoir plus ici](#).



Mobilisation FIR : 607 100€

PERFORMANCE DE L'OFFRE SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIALE : ZOOM SUR LES PROJETS RÉALISÉS



Le soutien de la transformation de l'offre sanitaire et médico-sociale



Objectif : soutenir les établissements engagés dans une démarche contractuelle de déploiement d'actions structurelles.

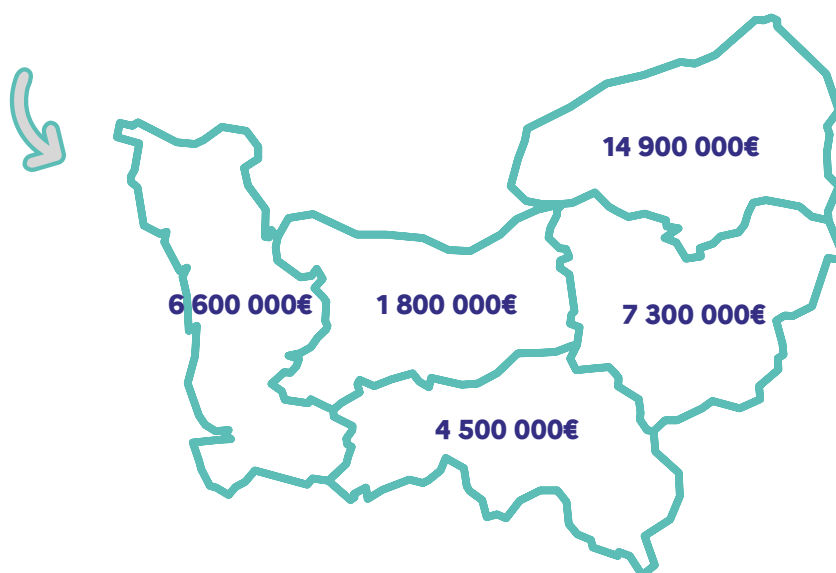


Mobilisation FIR :

En 2025, le FIR a été mobilisé à hauteur de 35 200 000€ en complément des autres moyens financiers à disposition de l'ARS :

- 3 770 000€ pour soutenir l'investissement médico-social : restructuration de l'EHPAD/FAM/MAS de Grugny, restructuration de l'EHPAD de Mortain
- 540 600€ pour accompagner la mise aux normes des établissements de santé ;
- 662 000€ au titre du plan urgence ;
- 779 600€ au titre de la sécurisation des établissements de santé ;
- 6 180 000€ au titre de la transformation, restructuration ;
- 23 200 000€ pour soutenir la performance financière des établissements et assurer le maintien de l'offre.

Le FIR vient compléter le Ségur investissement sur la partie sanitaire et le plan d'aide à l'investissement sur la partie médico-sociale.





Permanence des soins ambulatoires

La permanence des soins ambulatoires (PDSA) permet aux patients d'être pris en charge par un Médecin généraliste pour des soins non programmés lorsque les cabinets médicaux sont fermés.

L'organisation de la PDSA repose d'une part sur une régulation médicale des appels assurée par des Médecins libéraux volontaires et d'autre part sur une activité d'effection de soins non programmés organisée territorialement. Un cahier des charges arrêté par le Directeur général de l'ARS fixe les principes d'organisation et de rémunération de cette permanence sur la région.



En 2025, l'ARS Normandie a mobilisé 10 800 000€ du FIR pour ces activités de régulation et d'effection.

Permanence des soins en établissements de santé

En complément de ces orientations, le FIR finance également la permanence des soins en établissements de santé, qui représente 17 % des dépenses du fonds.

La Permanence des soins en établissements de santé (PDSES) se définit comme la prise en charge de nouveaux patients dans un établissement de santé la nuit, le week-end et les jours fériés. C'est une mission de service public.

Elle est assurée sous deux formes :

- la garde qui implique la présence continue du praticien au sein de l'établissement ;
- l'astreinte opérationnelle qui implique l'obligation pour le praticien de rester à disposition de l'établissement à son domicile ou en un lieu voisin pendant toute la durée de l'astreinte et répondre à tout appel.

Le schéma de permanence des soins arrêté par l'ARS fixe le nombre de lignes de garde et d'astreintes par territoire. Par ailleurs les indemnités forfaitaires versées aux Médecins participant à la permanence des soins sont fixées par arrêté.



En 2025, l'ARS Normandie a mobilisé 48 000 000€ du FIR pour la permanence des soins en établissements de santé.



ARS Normandie
Direction de la Stratégie

Esplanade Claude Monet
2 place Jean Nouzille
CS 55035
14050 Caen Cedex 4

ars-normandie-strategie@ars.sante.fr